

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Juillet

## DÉPÊCHE

Paris, 23 juillet, matin.

La Commission de la Haute Cour rendra samedi une ordonnance de déchéance contre le général Boulanger et consorts comme contumax.

La déchéance entraîne la privation des droits civils et politiques et conséquemment l'inéligibilité et le séquestre des biens.

## MANIFESTE DU G<sup>al</sup> BOULANGER

Électeurs,

Comme dernier acte de sa législation, la Chambre des députés vient de porter atteinte au suffrage universel ; les mandataires ont mis la main sur les droits des mandants ; ceux qui ne représentent plus rien ont voulu vous interdire de nommer des hommes qui représentent véritablement vos aspirations et vos idées.

Rien de tel, rien d'aussi monstrueux n'a jamais été imaginé sous aucun des régimes qui se sont succédés jusqu'à ce jour.

Cet acte arbitraire ne saurait d'ailleurs nous troubler ! Ce n'est pas l'interdiction portée contre un homme — car la nouvelle mesure législative ne vise qu'un homme — qui empêchera la Nation de faire connaître sa volonté souveraine, et de l'imposer aux misérables qui veulent nous dicter des lois.

Il importe toutefois de protester, énergiquement et sans plus attendre, contre l'odieuse violation du droit qui vient d'être commise.

Dans ce but, le Comité Républicain National a décidé que je poserais ma candidature de protestation aux élections départementales, pour les conseils généraux ou d'arrondissement dans quatre-vingt cantons. Ce chiffre de 80 a été arrêté irrévocablement.

S'il est nécessaire de faire entendre dès aujourd'hui la voix du pays, il est nécessaire également de ne pas compromettre la majorité dans les conseils généraux, et l'on s'exposerait à ce péril en trop multipliant le nombre des candidatures purement protestataires.

Je demande donc avec instance aux électeurs honnêtes de toutes nuances qui entendent relever le pays dans la République nationale, et

condamner l'improbité qui règne, de m'accorder leurs suffrages dans les circonscriptions que je désignerai.

Mais je leur demande tout aussi instamment de ne voter pour moi dans aucun des cantons que je n'aurai pas désignés.

Je refuse d'avance toute candidature autre que celles que je ferai connaître.

Électeurs !

Ce premier verdict du peuple sera le prélude du grand triomphe qui, quoi que puissent faire nos gouvernants, est maintenant prochain. Avant peu, la bande qui déshonore notre pays sera impitoyablement balayée et la paix intérieure s'étant enfin rétablie, la France pourra se reposer dans un gouvernement réparateur.

Vive la France !

Vive la République nationale !

Général BOULANGER.

Londres, le 18 juillet 1889.

## REVUE DES JOURNAUX

PARISIENS

Il est tout à fait indiscutable que le général occupe une large place dans les préoccupations publiques. Il ne peut dire une parole, faire un geste, sans qu'aussitôt la presse le répète aux quatre coins du monde. Hier, le chef du parti national a lancé le manifeste que l'on vient de lire et aujourd'hui les journaux sont pleins de commentaires sur ces documents.

Citons les principaux organes de l'opinion publique :

### Le Figaro :

Le coup, il faut l'avouer, dit-il, est amusant : Je sais que le général ne remplit pas les conditions exigées pour être élu conseiller général dans quatre-vingt cantons différents, mais, dans l'état de lutte où l'on est, les électeurs n'y regardent pas de si près et la manifestation se produira quand même.

### L'Intransigeant :

Ce premier verdict du peuple, ainsi que le chef du parti national le dit si bien lui-même dans le manifeste adressé aux électeurs, sera le prélude du grand triomphe prochain des élections générales.

### L'Autorité :

Ceux qui se flattaient d'avoir atteint le général Boulanger par le factum Beaurepaire peuvent aujourd'hui constater la grossièreté de leur

erreur. Jamais le général n'a porté plus haut la tête ; jamais il n'a parlé un langage plus confiant ; jamais il n'a entrepris de campagne électorale plus vaste.

### La Justice :

Puisqu'il lui est désormais interdit d'essayer de se faire plébisciter aux élections législatives, le général Boulanger a résolu de tenter l'aventure aux élections départementales.

Il se présentera dans quatre-vingt cantons triés sur le volet. Comme il n'y aura pas moins de deux mille sièges vacants dans les conseils généraux et d'arrondissements, on voit que le dictateur se contente pour aujourd'hui du plébiscite restreint.

### Le Radical :

Non seulement M. Boulanger choisit ses candidats, mais il désigne ses circonscriptions.

Ce qui n'empêchera pas demain MM. Henri Rochefort et Bazire de dire que « leur » général est moins plébiscitaire que le bonapartiste qui vient de naître.

### Le Rappel :

Au moins, qu'il daigne les faire tirer au sort. Autrement, on se permettra de trouver qu'il est trop commode à M. Boulanger de choisir, parmi les 1,429 élections à faire, les 80 circonscriptions électorales les plus réactionnaires et les plus boulangistes, de ne faire voter que celles-là sur la question, et, ce résultat obtenu, de s'écrier : la France a parlé !

### Le XIX<sup>e</sup> Siècle :

Au surplus, dans le cas où le général remplissant toutes les conditions nécessaires, serait élu, son élection serait forcément invalidée, non pas seulement que le jour où son élection serait discutée, il serait devenu inéligible par suite de sa situation de contumax, mais encore parce que, aux termes de la loi sur les conseils généraux, « nul ne peut être élu conseiller général s'il ne paie depuis un an au moins 200 francs de contributions directes dans le canton qui l'a élu ».

### La Lanterne :

Nous avons raison en demandant que, tout de suite, sans attendre le jugement solennel mais inefficace et tardif de la haute cour, on convoquât le conseil de guerre.

Croit-on qu'il se trouverait en France quatre-vingt départements, quels qu'ils soient, pour élire un soldat condamné par ses pairs pour concussion et, qui pis est, pour vol au détriment de la défense nationale ?

### L'Estafette :

Ah ! quand donc verrons-nous la fin de cette ignominieuse comédie ? Quand donc cet homme ne déshonorera-t-il plus notre pays et notre temps ?

### Le Paris :

Nous sommes convaincus que M. Boulanger et

ses conseillers se payent d'illusions. Nous verrons bien si dans quatre-vingt cantons, même choisis par M. Naquet et par M. Dillon, il y a une majorité mûre pour la servitude et la honte.

### Le Temps :

Que l'on interroge M. de Cassagnac, M. Naquet ou M. le comte de Paris, on obtient toujours la même réponse.

Tous confessent et sont obligés de confesser que, dans le cas même où la nation se laisserait intimider ou séduire par la coalition anonyme qui va essayer de capter ses suffrages, rien ne serait fait, la République ne serait pas renversée, aucun régime définitif ne serait établi.

### Réponse des Boulangistes

AU RÉQUISITOIRE DE LA HAUTE COUR

Aux électeurs français.

Chers compatriotes, Nous avons dédaigné de répondre aux calomnies ineptes combinées contre nous entre des ministres convaincus de concussion et un procureur déshonoré.

Nous ne voulions point paraître accepter un rôle dans l'odieuse comédie qui se joue depuis plusieurs mois.

Notre abstention est aujourd'hui pleinement justifiée, car les faits mêmes se sont chargés de notre défense.

La haute cour et le gouvernement ont d'abord essayé d'arracher à d'honorables officiers de notre armée des dénonciations mensongères contre leurs anciens chefs. Repoussés avec indignation de ce côté, les suborneurs de témoins n'ont pas hésité à s'adresser à des repris de justice qu'ils sont allés trouver jusque dans les cellules de Mazas pour obtenir d'eux les fausses dépositions dont ils avaient besoin.

C'est avec l'argent des contribuables que, de leur propre aveu, ils ont payé ces témoignages, et ce sont ces misérables prévaricateurs qui accusent l'ancien ministre de la guerre d'avoir dissipé les deniers de l'Etat !

Le dégoût public a déjà condamné ces malfaiteurs que la justice du pays atteindra prochainement, car ils relèvent du code pénal.

Mais il ressort dès maintenant de leurs infâmes machinations qu'ils n'ont rien, absolument rien pu relever contre nous, car s'ils avaient entre les mains la moindre preuve quelque peu sérieuse, ils n'auraient pas ainsi risqué la cour d'assises en allant au fond des maisons centrales négocier avec des faussaires.

C'est vous, chers compatriotes, que nous constituons juges entre nous et ces larrons. Nous attendons avec confiance l'arrêt que vous rendrez bientôt et auquel les bandits qui le sentent approcher s'efforcent en vain de se soustraire.

Vive la France régénérée ! Vive la République honnête !

Général BOULANGER,  
ARTHUR DILLON,  
HENRI ROCHEFORT.

Londres, 20 juillet 1889.

69 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

## Le Fils de Porthos

Par PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### A la Recherche d'un Père

XX

Il présenta cette feuille au diplomate :

— En attendant, s'il vous plaisait de prendre connaissance du résultat de l'enquête ?

— Très volontiers.

.....  
Comme l'ambassadeur achevait la lecture de cette pièce, Louis XIV sortit de son cabinet. Il avait l'air d'excellente humeur. Avisant le P. Bourdaloue, parmi ceux qui se pressaient pour le saluer :

— Eh bien ! mon père, lui demanda-t-il, vous voilà content, je l'espère ? Madame de Montespan est à Clagny...

— Oui, Sire, répondit l'éminent prédicateur, mais Dieu serait plus content encore si Clagny était à soixante lieues de St-Germain.

Le roi sourit — et passa. Il entra dans la Galerie. M. de la Reynie, à qui Aramis venait de rendre son rapport, fit un mouvement pour l'aborder. Mais le monarque, qui avait aperçu l'ancien évêque de

Vannes :

— Tout à l'heure, monsieur le lieutenant de police.

Puis, prenant le bras de l'ambassadeur :

— Monsieur le duc, je vous salue de vous être rendu à mon invitation...

— Oh ! Sire, répondit le vieillard en donnant l'élasticité la plus noble et la plus souple à son salut, les desirs du souverain sont des ordres pour moi.

Il ajouta après une pause :

— Du reste, quand Votre Majesté n'aurait point daigné me témoigner son intention de me rencontrer ici ce matin, j'aurais néanmoins fait en sorte de me trouver sur son passage, — ayant accepté de lui transmettre un hommage auquel j'ose espérer qu'elle ne se montrera pas tout à fait insensible...

— Un hommage ?...

— J'entends : de lui apporter l'expression des sentiments dont débordent son endroit le cœur le plus sincère et le plus reconnaissant.

Les joues du prince se couvrirent d'une vive rougeur et ses yeux brillèrent d'une satisfaction non moins grande :

— Ah ! questionna-t-il avidement, vous avez vu mademoiselle de la Tremblaye !

— Je la quitte à l'instant, reprit le diplomate, qui souriait à part lui d'avoir été aussi promptement deviné.

— Elle ne vous a pas paru trop mécontente de sa nouvelle situation ?

— Ah ! Sire, c'est plus que de la gratitude qu'elle professe à l'égard de Votre Majesté : c'est une adoration à peine contenue dans les bornes du

respect que la sujette doit au souverain... Hier, elle était tout étourdie, tout interdite... Songez qu'elle s'attendait si peu à la faveur insigne dont elle était l'objet. Et puis, devant le roi, devant la reine, dont la présence lui imposait également, au milieu de toute cette cour dont l'indiscrète curiosité la disséquait en quelque sorte, le saisissement, le trouble, la joie s'unissaient pour paralyser les élans de son cœur... Mais ce matin, après une nuit passée dans la fièvre d'un ravissement qui touchait presque à l'incrédulité, avec quelle éloquence elle me parlait de son auguste bienfaiteur !

Avec quelle ardeur elle me protestait de son dévouement à la personne de sa maîtresse et de son culte pour son maître ! Avec quels accents émus et passionnés elle me réjétait en me quittant :

— « Ah ! monsieur le duc, le roi est le plus généreux comme le plus noble des gentilshommes de son royaume. »

— Vraiment, elle a tenu ce langage ? interrogea Louis, dont la voix tremblait de plaisir.

— Et comme je lui demandais, en riant, ce qui l'avait le plus frappée dans cette brillante assemblée qu'elle abordait hier pour la première fois, si vous saviez avec quel abandon, avec quelle naïveté elle m'a répondu :

« — Ne me questionnez pas. Je ne saurais rien vous dire. Je n'ai vu que le roi, et j'en suis éblouie comme une pauvre créature qui aurait osé regarder en face le soleil. »

Ces paroles étaient à peu près celles que Louis avait autrefois surprises dans la bouche de la Vallière, alors qu'à Fontainebleau, sous le chêne royal, celle-ci confiait à ses compagnes, mesdemoiselles de Montalais et de Tonny-Charente, le pen-

chant irrésistible qui l'entraînait vers l'amant heureux, selon les uns, vers l'amoureux transi, selon les autres, de madame Henriette d'Angleterre, devenue la femme de Monsieur. Elles le reportaient à vingt ans en arrière et lui rendaient, avec une âcre et mélancolique sensation, tous les parfums de sa jeunesse, comme une fleur oubliée entre les pages d'un vieux livre, — fleur aux couleurs passées, à l'odeur affaiblie, — qui suffit parfois à réveiller le frais souvenir du jour où elle fut cueillie.

### M. d'Alaméda appuya :

— Car celle-là est la franchise comme la chasteté même. Son âme ne sait pas plus mentir que ses lèvres : une âme détachée de tous les intérêts terrestres et sanctuaire de toutes les hautes aspirations, de tous les dévouements sublimes ! Des lèvres vierges de toute coquetterie comme de tout baisers.

A entendre l'ancien prélat, « le grand Alcandre » se grisait d'ambrosie. Cette passion mêlée de respect, prosternée, presque terrifiée devant son objet, était un mets de haut goût dont il aimait à savourer les épices. Etre adoré, moins comme un homme que comme un dieu, quelle flatterie à ses yeux eût pu valoir celle-là ? Mais comme il tenait, avant tout, à se montrer au-dessus des faiblesses humaines, il s'efforça de dissimuler, sous un masque de circonstance, la joie et l'orgueil qui le transportaient au ciel.

(A suivre.)

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**ÉLECTIONS DU 28 JUILLET**

LISTE COMPLÈTE DES CANDIDATS

**Conseil Général**

- Canton de Montcuq*  
E. BÉRAL, sénateur, candidat républicain.  
DE VALON, député, candidat révisionniste.
- Canton de Luzech*  
D. BERGON, cons. sortant, répub.  
J. GUILHOU, maire de Luzech, répub.
- Canton de St-Céré*  
E. SOULHAC, receveur d'enreg., répub.  
DE LAMAZE, cons. sortant, cand. monarchiste.
- Canton de Martel*  
A. LACHÈZE, avocat, maire de Martel, c. sort.
- Canton de Cajarc*  
DUPHÉNIEUX, maire de Cajarc, cons. sortant.
- Canton de Lacapelle-Marival*  
LAPARRA, cons. d'arrond., cand. répub.  
C<sup>e</sup> DE TURENNE, cand. monarchiste.
- Canton de Payrac*  
ISCARD, cons. d'arrond., maire de Payrac, rép.  
B<sup>o</sup> DUFOUR, député, cons. sort., cand. révis.
- Canton de St-Germain*  
COCULA, maire de St-Germain, rép.  
COURTHIADE, maire de Concorès, rép.  
D<sup>r</sup> BOUYÉ, cons. sortant, cand. révisionniste.
- Canton de Castelnau-Montriat*  
MAZELIÉ, docteur en droit, cand. répub.  
D<sup>r</sup> BESSIERES, cand. révis.
- Canton de Limogne*  
PRADINES, maire de Limogne, cons. sort.
- Canton de Bret noux*  
D<sup>r</sup> BÉNÉCHIE, cons. d'arrond., cand. répub.  
DE PRADELLE, cons. sort., cand. monarchiste.
- Canton de Lauzès*  
CAMBRES, avocat, cons. sortant.
- Canton de Gourdon*  
D<sup>r</sup> CALMEILLE, cons. sortant, cand. répub.
- Canton de Labastide-Murat*  
C<sup>e</sup> MURAT, député, cons. sortant.

**Conseil d'Arrondissement**

- Canton sud de Cahors*  
COSTES, maire de Cahors.
- Canton de Castelnau*  
A. RULHIÉ, maire de Cézac.
- Canton de Limogne*  
COUDERC, Fils, maire de Cénévières.
- Canton de St-Céré*  
LHERM, maire de St-Céré.
- Canton de Labastide-Murat*  
LATOUR, cons. mun., prop., négociant.  
DE CAMY, cons. sortant.
- Canton de Cajarc*  
DEVIC, avocat, maire de St-Pierre-Toirac.
- Canton de St-Germain*  
LASSERRE, maire de Frayssinet, cand. répub.  
LACAIZE, cons. sortant, cand. révis.
- Canton de Cazals*  
SAINT-ROCH-VEISSY, cons. sortant.
- Canton de Puy-l'Evêque*  
MOMMAYOU, cons. sortant.
- Canton de Bretenoux*  
BAVERET, maire de Prudhomat.
- Canton est de Figeac*  
LONGPUECH, cons. sort., cand. répub.
- Canton de Salviac*  
COUDERC, cons. sort., cand. répub.  
DE GRANSULT-LACOSTE, cand. mon.
- Canton de Martel*  
LAPLAGNE, cons. sortant.

**BULLETIN ÉLECTORAL**

Nous continuons la publication des circulaires électorales qui nous sont communiquées :

**LUZÉCH**

**CIRCULAIRE DE M. GUILHOU**

MES CHERS CONCITOYENS,

Vous êtes appelés, le 28 juillet, à élire votre représentant au Conseil général.

Cédant à de nombreuses et amicales instances, je viens me présenter à vos libres suffrages.

Sincèrement dévoué aux vrais principes d'ordre et de liberté qui, seuls, peuvent assurer la paix sociale et religieuse, ennemi de toutes les violences, j'ai considéré comme un grand honneur une désignation si flatteuse qui me permettra de me rendre utile à ceux au milieu desquels je suis né et auxquels tant de liens me rattachent.

Le Phylloxera a cruellement frappé notre canton, jadis si florissant, et réduit presque à néant nos uniques revenus, diminués encore par de lourds impôts. C'est à la répartition plus équitable de ces charges et surtout de l'impôt foncier que je consacrerai mes efforts.

Reconstituer nos vignobles, voilà le but

vers lequel doivent tendre nos volontés : un des moyens qui m'apparaît est l'élargissement du champ d'expérience de nos pépinières départementales.

Dans nos communes, la culture des Tabacs offrait aux agriculteurs certaines ressources ; mais la distribution des permis de culture, faite d'une manière déplorable, sur renseignements le plus souvent haineux et intéressés, a soulevé de nombreux mécontentements. Déjà, à différentes reprises et notamment à la session d'avril, plusieurs membres du Conseil général du Lot ont fait entendre de justes réclamations. A leur voix, je tiendrais à honneur de joindre la mienne pour faire distribuer à chacun ce que la justice et l'égalité commandent.

Notre réseau vicinal entrera pour une grande part dans mes préoccupations. Plusieurs communes, jusqu'ici presque délaissées, ont présenté des vœux restés sans réponse, dont je me constituerai l'ardent défenseur au sein de l'assemblée départementale, jusqu'à ce que satisfaction leur soit donnée.

L'assistance publique rurale sera aussi l'objet de toute ma sollicitude. Je m'efforcerai d'en obtenir la réorganisation, aujourd'hui surtout que le nombre des malheureux va toujours croissant.

A la délation, à la suspicion qui si souvent, parmi nous, enveloppa des citoyens dont le seul crime était l'indépendance dans leur foi républicaine, aux promesses ridicules et irréalisables, j'oppose un programme d'honnête homme, sans ambition et sans convoitise personnelles.

**ÉLECTEURS DU CANTON DE LUZÉCH,**

La journée du 28 juillet va conclure entre nous un pacte indissoluble. Nous en avons pour garant notre attachement à ces grands principes qui s'abritaient autrefois sous la noble devise de nos pères et que je reprends à mon tour :

**LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ**

Votre dévoué Compatriote,  
J. GUILHOU,  
Pharmacien,  
MAIRE DE LUZÉCH.

Luzech, le 22 juillet 1889.

**St-GERMAIN**

**CIRCULAIRE DE M. COCULA**

Chers concitoyens,

C'est par leur vote unanime que vos délégués m'ont désigné à vos suffrages pour l'élection du 28 juillet au Conseil général. Je tâcherai de me montrer digne de cette haute marque de confiance.

Soldat de la démocratie, ma candidature est née du travail, de la persévérance et de la fidélité à la République. Tel vous m'avez connu depuis 25 années que je lutte pour votre cause, tel je suis et tel je resterai.

Pas de promesses ridicules. C'est aux actes que je demande à être jugé. Ce que j'ai fait pour le chef-lieu, je le ferai pour le canton tout entier. Si la tâche est plus lourde, mon courage s'élèvera, car toute mon ambition consiste à servir mon pays. Après comme avant, partout et toujours, comptez sur mon dévouement.

Le mandataire que vous aviez choisi a malheureusement trop démontré son impuissance pendant les 18 années qui viennent de s'écouler. En acceptant l'honneur de lui succéder, je m'engage également à vous rapporter le fruit de mes travaux. Le jour où je détendrais un mandat sans profit, je rentrerais dans le rang, car tel est le devoir d'un mandataire fidèle.

Electeurs,

La haine et le dépit inspirent seuls nos adversaires. Méprisez encore une fois, car c'est leur dernier assaut, leurs odieuses calomnies et leurs mensonges, toujours renouvelés et toujours grossis. La République est immortelle, parce qu'elle est la paix, le travail et la liberté. Ailleurs comme ici, ses défenseurs ont droit à l'estime et au respect de leurs concitoyens.

Groupons-nous donc autour d'elle, en très grand nombre, pour la préserver des appétits inavouables d'adversaires sans drapeau, et lui assurer le repos dont elle a besoin pour continuer l'œuvre immense de progrès, consacrée avec tant d'éclat par son premier Centenaire !

Et maintenant, laissez-moi rendre un pieux hommage à la mémoire de celui qui fut notre capitaine, à la mémoire de l'ami Ganiayré, dont vous me faites l'héritier politique dans le canton. Rappelez-vous ses conseils et ses sages avis, imitez la discipline de vos délégués et souvenez-vous que nous devons tous suivre le drapeau ; la victoire sera éclatante.

Vive la République !

J.-A. COCULA,  
Maire de St-Germain.

**CIRCULAIRE DE M. COURTHIADE**

Mes chers concitoyens,

Vous avez à élire, le 28 juillet courant, le Conseiller général de votre canton.

Me rendant aux instances de mes amis, je viens solliciter vos suffrages. Initié aux affaires administratives par une longue pratique des fonctions municipales, je serai, si j'ai l'honneur de vous représenter, le zélé défenseur de vos droits et de vos intérêts les plus chers.

L'agriculture, source de votre bien-être, sera l'objet de ma constante sollicitude. Mes efforts tendront, notamment, à l'extension de la culture du tabac dans notre canton si éprouvé par le phylloxera, au développement de nos chemins si précieux pour nos exploitations et à la réduction de l'impôt foncier qui pèse si lourdement sur nos propriétés.

Je veux l'ordre, le progrès, le respect de toutes les croyances. Enfin, le cas échéant, je réclamerai la suppression des sinécures qui, en permettant aux titulaires de toucher les émoluments qui y sont attachés, sans les astreindre à résidence, insultent à la gêne publique.

A ceux, assurément peu nombreux, qui pourraient ignorer encore mes opinions politiques, je dirai que je suis sincèrement républicain, parce que la République est, à mon avis, le seul gouvernement capable d'exécuter, dans toute son étendue, le programme résumé dans la belle devise de nos pères devenue la nôtre :

Liberté, égalité, fraternité !

Je fais appel aux citoyens jaloux de leur indépendance, qui, ne se laissant pas plus prendre à la glu des promesses illusoire qu'arrêter par de vaines terreurs, veulent résolument continuer l'œuvre de nos devanciers.

Allez tous aux urnes ; pas d'abstentions ! Car, souvenez-vous-en, sur le champ de bataille électoral, la victoire reste toujours aux plus gros bataillons !

A. COURTHIADE, Maire de Concorès,  
1<sup>er</sup> suppléant du juge de paix.

Concorès, le 15 juillet 1889.

**Economat**

Notre compatriote, M. François Dulac, commis de 1<sup>re</sup> classe au lycée d'Angoulême, est nommé économat au lycée de Tulle.

**Inspecteurs**

M. le général Warnet, commandant le 17<sup>e</sup> corps, est descendu à l'hôtel des ambassadeurs. M. l'inspecteur général des ponts-et-chaussées est descendu à l'hôtel du Cheval-Blanc.

**Fête de saint Vincent de Paul**

Lundi, à 8 heures, Monseigneur a présidé la fête de saint Vincent de Paul, à l'hôpital de Cahors.

Il était assisté par M. Devèze, le supérieur, les directeurs et quelques élèves du grand séminaire. M. le maire et les membres du conseil d'administration étaient présents à la cérémonie.

Ils ont présenté leurs hommages à Monseigneur. Toutes les Soeurs sont venues aussi recevoir des paroles d'encouragement et la bénédiction de Sa Grandeur.

Monseigneur a visité ensuite toutes les salles de l'hôpital.

Il s'est arrêté en particulier dans la salle des militaires, auxquels il a adressé des paroles bienveillantes.

Cette visite touchante a été accueillie avec la plus grande reconnaissance par tout le personnel et les malades de l'hospice.

**Etablissement des Petits-Carmes**

La distribution des prix aux élèves des Petits-Carmes aura lieu, sous la présidence de Mgr l'Evêque de Cahors, le 25 du courant, dans la cour d'honneur de cet établissement.

**Récompenses honorifiques**

Des récompenses honorifiques sont accordées aux membres honoraires et participants ci-après dénommés des Sociétés de secours mutuels approuvées ou reconnues comme établissements d'utilité publique :

Courtil, président de la Société Saint-Vincent-de-Paul, à Catus (Lot).

M. A.-J. Fézals, secrétaire de la Société des instituteurs et institutrices, à Cahors.

M. Garrigues, secrétaire de Saint-Etienne, à Cajarc.

M. Lacoux, membre de la Société de Souillac. Ces distinctions consistent pour les membres précités en mentions honorables.

**Une Fête de charité**

Nous recevons la communication suivante, au sujet de la Fête de charité de samedi dernier.

Cahors, 22 juillet 1889.

Monsieur le directeur,

La municipalité de Cahors, animée d'une excellente intention, a donné, samedi, une fête de charité au profit des familles victimes de la catastrophe de St-Etienne. On sait combien peu elle a réussi. C'était pitié de voir le nombre de chaises inoccupées dans l'enceinte réservée. Cela, sans doute, ne fait point honneur aux cadurciens. Mais ne serait-il pas possible de trouver les causes de ce déplorable fiasco dans l'organisation même de la fête ? Quelle étrange manie avon-nous donc de mettre de la politique partout !

Il s'agissait, dans l'espèce, de venir en aide à nos malheureux frères, les mineurs de St-Etienne. Que fallait-il pour cela ? De l'argent. Or, l'argent n'a point de couleur politique. L'obole d'un royaliste ou d'un bonapartiste vaut celle d'un boulangiste ou d'un radical. Il ne fallait donc pas éloigner les premiers par l'air de la *Marseillaise* qu'ils n'aiment pas entendre à tout propos, et par une conférence, sur la révolution de 1789, contraire à leurs idées. Il eût été si facile, par exemple, de parler des souffrances et des travaux des mineurs. Le sujet, tout inliqué d'ailleurs, eût été assurément intéressant.

Les Cadurciens ne sont pas tous républicains, on le sait ; ils sont apathiques, on le sait encore ; mais ils sont tous bons français, et si, sans distinction de parti, on eût fait appel à leur patriotisme, ils seraient tous venus, nous en sommes convaincus.

Et puis on aurait pu faire un peu plus de publicité ; visiter ou inviter particulièrement les principaux habitants de la ville. Dirai-je qu'en général le défaut d'organisation caractérise les fêtes cadurciennes ? Ce serait peut-être trop sévère. Je préfère engager la municipalité à faire une quête à domicile pour compléter la recette de samedi. Il n'est pas encore trop tard et les

petits orphelins de St-Etienne béniront la bonne ville de Cahors.

Veillez agréer, etc.

RIBAUT.

**Le Veloce-Club**

Voici la lettre qu'a reçue M. Combelle, conseiller municipal, président de la Société du Veloce-Club cadurcien, du maire de Saint-Etienne, à la réception des 91 fr. 65, recueillis le 7 juillet, jour des courses à Cahors :

« Monsieur,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre en date du 12 de ce mois, et de la somme de 91 fr. 65 pour les familles des victimes des puits de St-Louis et Verpilloux.

» Cette somme a été immédiatement versée à la recette municipale pour être distribuée en secours.

» Au nom de la ville de St-Etienne, je vous remercie bien vivement, Monsieur, ainsi que MM. les membres du Veloce-Club de Cahors, de ce témoignage de sympathie envers nos malheureux concitoyens.

» Agréer, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Maire. »

**Elections municipales**

Dimanche ont eu lieu les élections municipales de Castelnau et de Puy-l'Evêque.

A Castelnau, les réactionnaires l'ont emporté à 140 voix de majorité.

A Puy-l'Evêque, les candidats républicains, qui n'avaient pas de concurrents, ont été élus.

**Avis aux Cadurciennes**

Nous apprenons que le *Syndicat de la presse hebdomadaire de Bordeaux* organise pour le mois de septembre un grand concours de beauté international.

Une grande fête de jour et de nuit sera donnée pour la distribution des prix.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 août inclus, au siège du Syndicat de la presse hebdomadaire, 5, allées de Tourny, à Bordeaux.

**Avancement des professeurs, chargés de Cours**

Le président de la République a signé un décret relatif au mode d'avancement des professeurs chargés de cours, maîtres élémentaires et préparateurs des lycées et collèges.

Aux termes de ce décret, l'avancement se fera désormais, pour les classes inférieures à la deuxième, moitié au choix, moitié à l'ancienneté. Pour les première et deuxième classes, deux tiers au choix, un tiers à l'ancienneté.

Une promotion à l'ancienneté peut être ajournée sur la proposition du recteur, après avis du comité consultatif, rendu à la majorité des deux tiers des voix.

**Une fête au château de Cleurac**

Nous lisons dans le *Conciliateur* de Brive :

Le 14 juillet, le vice-amiral de Marquessac rentrait à son château de Cleurac. — Prévenu de son arrivée, les habitants de Souillac se sont portés en foule, musique en tête, au devant de leur valeureux compatriote qui revenait avec les trois étoiles de vice-amiral. — Bien avant l'arrivée du train, les quais de la gare étaient encombrés. — A la descente du wagon, l'amiral fut acclamé par les vivats de la foule, tandis que la *Sainte-Cécile* de Souillac faisait entendre le meilleur morceau de son répertoire.

Le commandant Gaby, se faisant l'interprète des sentiments de tous, s'est exprimé en ces termes :

Monsieur l'amiral,

Veillez me permettre de vous dire ici la grande et bien vive joie que nous a fait éprouver la double nomination dont vous avez été l'objet.

Le gouvernement de la République, en vous appelant à de bien hautes fonctions, en vous conférant le grade le plus élevé que comporte la hiérarchie maritime, a voulu récompenser les services rendus, ainsi que les talents d'un des meilleurs officiers généraux de notre belle et vaillante marine. Et vous donnant un tel témoignage de confiance, il savait, notre gouvernement, que l'amiral de Marquessac sera toujours prêt et à hauteur des circonstances, quelque graves que possible.

Le grade dont vous avez le droit d'être fier, vous donne, nous en sommes certains, une autre satisfaction tout aussi grande.

N'est-ce pas, monsieur l'amiral, que vous vous êtes déjà dit : S'il m'a été donné d'être quelquefois utile, il me sera, désormais, permis d'ajouter aux bienfaits, de travailler à dispenser plus largement.

Honnête et noble pensée bien digne d'un cœur généreux !

Oui, nous savons tous, dans notre vallée, que nul ne sort de votre toit, où l'aménité et l'urbanité sont de tradition, sans emporter une espérance.

Vous, l'homme de bien, vous qui personifiez le désintéressement, monsieur l'amiral, daignez agréer nos franches et loyales sympathies.

L'amiral très ému, a remercié chaudement.

Une barque pavoisée attendait sur la rive droite de la Dordogne l'amiral et sa famille.

Pendant la traversée, 21 coups de canon, auxquels se mêla une fusillade vive et nourrie, rendirent à M. de Marquessac les honneurs de l'amirauté.

Un magnifique arc de triomphe, orné de feuillage, de cartouches aux armes du château et d'écussons rappelant les principales gloires militaires et diplomatiques du vice-amiral, avait été dressé à l'entrée du nouveau manoir, par les soins de M. Debieuvre, architecte, qui dirige la reconstruction du château et dont tout le monde connaît le talent et le bon goût.

M. Antoine Mérigonde prit la parole au nom des habitants de la localité et félicita M. le comte du

nouveau grade et de la nouvelle dignité auxquels l'avaient appelé 40 ans de vie maritime et les in- nombrables services qu'il avait rendus à la patrie : Amiral, a dit notre jeune orateur, nous sommes fier de vous ; notre petit Cieuras est heureux de posséder un homme qui, après une carrière si bien remplie, revient au village avec les trois étoiles. Nous ne citons pas ici les bell-s et glorieuses cam- pagnes, ce serait trop long ; veuillez seulement regarder cet arc de triomphe, nous y avons inscrit des noms que toute la presse française a exaltés : *Sfax, Constantinople, Sébastopol!!!*

M. de Marquessac, d'une voix émue mais forte, a remercié les habitants du gracieux accueil qu'on lui faisait.

La journée entière ne fut qu'une fête. — L'obu- sier du château et les couleuvrines chinoises n'ont cessé de se faire entendre. — Dès 4 heures, la *Sainte-Cécile*, dirigée par M. Eyrolles, a exécuté, dans le parc, ses plus beaux morceaux. — Un jeu- ne enfant de Souillac a gracieusement offert à l'a- miral un magnifique bouquet, avec un compliment fort bien tourné sans doute. Pour toute réponse l'amiral l'a pris dans ses bras et l'a embrassé.

La fête de nuit fut splendide. — Le château, que M. Debieuve avait orné fort élégamment, était magnifiquement éclairé à giorno. — Un superbe feu d'artifice termina cette journée si agréable pour tous.

**CAPDENAC**

Un homme d'équipe de la gare de Capdenac a été tué dimanche dans une manœuvre, Le malheureux a été littéralement écrasé.

**PUYBRUN**

Un droit de péage vient d'être interdit au pont de Mols, près de Puybrun, et situé sur la Dor- dogne.

**LACHAPPELLE-AUZAC**

Mardi dernier, les époux Labarrade, de Lacha- pelle-Auzac, moissonnaient dans un champs; ils avaient amené avec eux leur plus jeune enfant, âgé seulement de 18 mois; ayant un instant perdu de vue, ils l'appelèrent, mais en vain. Se doutant alors qu'un accident lui était arrivé, ils coururent aussitôt vers un lac situé à 50 mètres de l'endroit où ils travaillaient, et quelle ne fut pas leur douleur en voyant le pauvre petit sur- nageant; on le retira aussitôt et les soins les plus pressés lui furent prodigués; mais ce fut inu- tilement, il avait cessé de vivre.

**FIGEAC**

La foire de Figeac était peu approvisionnée de bestiaux et les bœufs s'y sont passablement vendus.

Les brebis et les porcs avaient peu de cours. Le blé se vendait en moyenne 15 fr. le sac et le seigle de 11 à 12 fr.

L'avoine, de 1,50 à 1,60.  
Le maïs, de 1,75 à 1,85.  
Aucun accident à signaler.

**FONS**

La foire de Fons a été peu importante. Il s'est fait quelques transactions sur les bœufs d'atte- lage et quelques petits cochons s'y sont vendus.

**PRAYSSAC**

La foire a été peu importante à cause des moissons.

Il s'est fait peu d'affaires sur les bœufs, ainsi que sur les porcs et sur les brebis.

Les oisons se vendaient aux cours des foires précédentes.

Les poules étaient bon marché.  
Les poulets, de 0,90 à 1 fr. la livre.  
Les lapins, de 20 à 25 cent. la livre.  
Les œufs, de 55 à 65 cent. la douzaine.  
Le blé, de 15 à 15 fr. 75 les 4/5 de l'hect.

**MAUROUX**

La foire n'a pas été belle et les cours des bœufs étaient stationnaires, ainsi que ceux des brebis.

Les poules se vendaient de 3 à 3 fr. 50 la paire.  
Les jeunes poulets étaient à de bons prix.  
Les lapins, de 1,50 à 2,25 la paire.  
Les œufs, 60 cent. la douzaine.

**VILLE DE CAHORS**

**Budget supplémentaire pour 1889**  
Présenté par M. le Maire de Cahors

**RECETTES**

Les recettes du budget supplémentaire forment trois sections.

**1<sup>re</sup> Section**

1. Excédent définitif de l'exercice de 1888..... 207,028 28

**2<sup>e</sup> Section**

La deuxième section comprend les restes à re- couvrir du même exercice, qui s'élèvent à la somme de 161,953 fr. 81, et contient les articles qui suivent :

- 2. Ferme des bâtiments communaux 125 »
- 3. Concessions d'eau aux particu- liers..... 92 »
- 4. Evaluations en argent des pres- tations en nature..... 1,755 31
- 5. Taxe municipale sur les chiens.. 781 50
- 6. Location des halles et marchés. 9,200 »
- 7. Collège de filles; emprunt au Crédit foncier..... 150,000 »

Total..... 161,953 81

**3<sup>e</sup> Section**

La troisième section comprend les recettes nouvelles qui s'élèvent à la somme de 6,567 fr. 65, et comprend les articles suivants :

- 8. Vidange de l'école laïque de garçons..... 30 »
- 9. Subvention pour les professeurs de dessin..... 300 »

- 10. Engagements volontaires en 1888..... 79 »
- 11. Legs de M<sup>me</sup> Chamisso..... 1,004 90
- 12. Taxe sur les exhumations..... 150 »
- 13. Prix de vente de matériaux... 500 »
- 14. Subvention pour les ateliers de charité..... 3,200 »
- 15. Subvention pour le musée..... 600 »
- 16. Subvention pour la pharmacie gratuite..... 674 »
- 17. Prix de vente d'un cheval hors de service..... 29 75

Total..... 6,567 65

Les 300 francs portés à l'article 9 représentent la subvention accordée tous les ans par le minis- tre de l'instruction publique et des beaux-arts à MM. les professeurs de dessin.

Les 1,004 fr. 90 portés à l'article 11 représen- tent les intérêts arriérés du legs fait par M<sup>me</sup> de Chamisso.

Les 3,200 fr. portés à l'article 14 représentent la somme donnée à la commune par la commis- sion du bouillon de charité.

Les 600 francs portés à l'article 15 sont une subvention faite par le ministre des beaux-arts pour le paiement d'un tableau : *les Laveuses au bords du Lot*.

Les 674 fr. portés à l'article 16 représentent la subvention du département pour la pharmacie gratuite.

La récapitulation des recettes donne le total de 375,549 74.

**DÉPENSES**

Les dépenses du budget supplémentaire se di- visent en deux sections.

**1<sup>re</sup> section. — Restes à payer de l'exercice 1888.**

Les restes à payer de l'exercice de 1888, qui s'élèvent à la somme de 472,614 fr. 12, compren- tent les articles suivants :

- 1. Entretien des chemins vici- naux..... 48,723 31
- 2. Loyer de écoles communales... 150 »
- 3. Entretien du musée..... 329 50
- 4. Intérêts de l'emprunt d'un mil- lion..... 22 50
- 5. Dépenses sur fonds d'emprunt. 268,887 29
- 6. Enseignement secondaire pour les jeunes filles..... 79 »
- 7. Remboursement de l'emprunt de la défense nationale..... 100 »
- 8. Travaux de vicinalité au Peyrat. 180 »
- 9. Dépenses sur fonds d'emprunt au Crédit foncier (collège de filles..... 58,878 49
- 10. Subvention pour la construc- tion d'une école..... 2,146 03
- 11. Entretien de la ligne télégra- phique de la mairie au château d'eau..... 18 50

Total de la 1<sup>re</sup> section.. 379,614 42

**2<sup>e</sup> Section. — Dépenses nouvelles ou obliga- toires s'élèvent à la somme de 195,267 fr. 75 et comprennent les articles qui suivent :**

- 12. Gratifications aux prof. de dessin..... 300 »
- 13. Legs de M<sup>me</sup> Cha- misso..... 1,004 90
- 14. Pension d'aliénés à Leyme..... 4,434 85
- 15. Allocation supplé- mentaire à l'institu- trice de St-Cirice.. 50 »
- 16. Part contributive de la ville pour la sup- pression du caniva- de de la rue du Lycée. 300 »
- 17. Rémunération aux gardes champêtres. 100 »
- 18. Subvention à la bi- bliothèque populai- re..... 100 »
- 19. Procès Audhuy, ju- gement du 27 fé- vrier 1887..... 12,000 »
- 20. Dégagement de la caserne Bessières, part de la ville.... 70,000 »
- 21. Construction d'une caserne de gendar- merie et élargisse- ment de la rue des Hortes..... 25,000 »
- 22. Contribution de la ville dans la dépen- se du pont du che- min de fer, rue St- Géry..... 5,000 »
- 23. Exhaussement du chemin de hallage entre le pont neuf et l'écluse de Coty. 3,600 »
- 24. Réparation au pres- bytère de Saint-Bar- thélemy..... 1,500 »
- 25. Kiosque pour la mu- sique..... 3,078 »
- 27. Paiement de la mai- son veuve Bousquet 8,000 »
- 27. Paiement de la mai- son Brassac..... 7,000 »
- 28. Ateliers de charité. 3,200 »
- 29. Entretien du musée. 600 »
- 30. Rue des Ecoles. Pro- longement..... 35,000 »
- 31. Rue de la Croix. Elargissement.... 15,000 »

Total..... 195,267 75

La récapitulation des dépenses donne le total général de..... 574,882 17.

La récapitulation générale donne en recettes..... 375,549 74

En dépenses..... 574,882 17

D'où il résulte un déficit de..... 199,332 43

**EMPRUNT**

Ce déficit, qui représente le paiement d'anciens

achats ou des dépenses votées pour travaux les plus urgents, ne peut être comblé que par un emprunt, les ressources financières de la com- mune ne pouvant nullement y faire face. Votre commission des finances, rappelant et s'en rap- portant au rapport fait en séance du 18 mai 1889, mais en tenant compte des modifications survenues par suite de la confection du budget supplémentaire, propose au Conseil municipal de charger M. le Maire d'obtenir par, une loi, l'auto- risation de procéder à un emprunt de 200,00 fr., emprunt à faire auprès du Crédit Foncier de France et remboursable par annuités, capital et intérêts, dans une période de trente années, par le produit de huit centimes et demi à prendre sur les vingt centimes du casernement, qui pren- dent fin le 31 décembre 1889, les annuités de- vant s'élever à 12,214 fr. 15 et les huit centimes et demi produisant 12,443 fr. 66; et, comme il est certain que les exercices financiers qui vont suivre présenteront un déficit important par suite du remboursement, capital et intérêts, de l'emprunt de un million, emprunt qui n'a été basé sur aucun impôt extraordinaire, votre com- mission des finances propose de charger M. le Maire de demander et d'obtenir la prorogation pour une période de quinze années des onze centimes et demi restant des vingt centimes du casernement.

Ainsi, votre commission des finances (confor- mément au rapport du 15 mai 1889) propose de charger M. le Maire d'obtenir la prorogation de l'impôt des vingt centimes du casernement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1890, soit huit centimes et demi pendant trente ans, et qui doivent servir au remboursement, de l'emprunt projeté, capital et intérêts, et onze centimes et demi pendant quinze années devant servir au remboursement, capital et intérêts de l'emprunt de un million.

Messieurs,

Votre commission des finances a examiné avec le plus grand soin le budget supplémentaire pré- senté par M. le Maire; ce budget lui ayant paru régulier, elle vous en propose le vote.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 13 au 20 juillet 1889

**Naissances.**

- Ducrot Marguerite, Jeanne, rue des Cadourques.
- Després Jean-Baptiste, Louis, rue de la Liberté, 6.
- Couderc Marie, Marguerite, rue Lastié, 10.
- Sélaré Marie, Françoise, rue des Badernes, 4.
- Pécourt Jean, rue Nationale, 71.
- Paganel Alice, Cyprienne, rue Fénelon, 4.
- Banc Eugène, François, rue Lestieu, 12.

**Mariages.**

- Créyon Pierre, cultivateur, et Cambrouse Marie.
- Filsac Eugène, peintre en voitures, et Deltheil Julie
- Bernardin Louis prop. et Relhié Jeanne-Marie.
- Rouelle Jean-Pierre, et Rescoussié Marie.
- Bazon Etienne, charpentier, et Couvillac Marie.
- Péllité Jean-Pierre, cultiv. et Caussanel Philomène.

**Décès.**

- Anglarès Pierre, s. p. 92 ans, Boulevard Gamb. 87.
- Dissès Martin, cultivateur, 69 ans, à l'Hospice.
- Girma Léon, cultivateur, 21 ans, célib., à Regourd.
- Clavières Marie, s. p. 50 ans, rue Lastié.
- Pomian Agnès, s. p. 26 ans, école normale.

**Dernières nouvelles**

**Les Armements de l'Italie**

Milan, 20 juillet, soir.

Sous le titre : *Armements sur toute la ligne, le Secolo* publie la dépêche suivante de son correspondant à Rome :

Les préparatifs belliqueux continuent fébrile- ment et, dans le dernier conseil des ministres, M. Crispi aurait fait au général Bertole Viale, mi- nistre de la guerre, de très vives observations pour la lenteur avec laquelle il procède aux ar- mements. Il lui a intimé l'ordre de pourvoir aux approvisionnements de munitions avec une nou- velle poudre sans fumée, de remplacer les fusils ancien modèle par les nouveaux fusils à répéti- tion, ou de se démettre.

Il n'a rien moins fallu que l'intervention d'un haut personnage pour empêcher la démission du ministre de la guerre.

Je tiens de la meilleure source qu'un général allemand, chargé d'une mission secrète très im- portante, a été envoyé à Rome.

On insiste auprès des compagnies de chemins de fer pour le complément de la construction des doubles voies. Pour ne pas alarmer le public, les contrats se font par petits lots.

Dans les arsenaux, on n'accorde plus de per- missions et on fait embaucher de nombreux ou- vriers.

**BULLETIN FINANCIER**

Du 22 juillet 1889.

Le marché est redevenu lourd sur l'ensemble des valeurs et faible sur les fonds d'état étran- gers. L'Italien a été particulièrement mauvais. Il y a longtemps que nous avons donné à nos lec- teurs le conseil de se défaire de cette rente ap- pelée à baisser encore beaucoup sur la situation financière de l'Italie, et sur la politique aventu- reuse de son gouvernement.

Il n'est pas besoin, en effet, de parler du dé- part de Léon XIII pour expliquer une baisse de- puis longtemps prévue. L'Extérieure, de son côté, recule à 71 1/2 après avoir coté 71 1/4. C'est également la question financière qui en- traîne et entraîne cette valeur. Nos rentes ré- sistent de leur mieux et leur fermeté est remar- quable. Le 3 0/0 clôture à 83,60 après 83,50, cours auquel les demandes ont été considérables. Le 4 1/2 est à 104,82.

Les valeurs de crédit sont lourdes. Le foncier 1246. Le Suez 2255. Lyonnais 670. Banque de Paris 706. Les affaires y sont du reste fort res- treintes. L'incident de la Crète n'a eu aucune in- fluence sur les valeurs ottomanes et nous laissons le Turc à 16 fr, la Banque à 507, l'Egypte à 446.

Les alternatives de hausse et de baisse que nous constatons depuis quelques jours ont en somme peu d'importance et nous engageons nos lecteurs à n'accueillir qu'avec beaucoup de ré- serve les bruits alarmistes qui ne feront qu'aug- menter aux approches de la liquidation.

**BOURSE. — Cours du 22 juillet 1889.**

|                                   |          |
|-----------------------------------|----------|
| 3 0/0.....                        | 83 60    |
| 3 0/0 amortissable (nouveau)..... | 86 83    |
| 4 1/2 0/0 1883.....               | 104 82   |
| Actions Orléans.....              | 1,340 00 |
| Actions Lyon.....                 | 1,292 50 |
| Action Panama.....                | 50 00    |
| Obligations Orléans 3 0/0.....    | 407 50   |
| Obligations Lombardes.....        | 304 0    |
| Obligations Saragosse.....        | 358 00   |
| Emprunt Russe 4 0/0 1889.....     | 92 0     |

**BONS DE L'EXPOSITION**

A Lots au porteur remboursable à 25 fr. avec 25 entrées à l'Exposition. Prix : 26 fr.; Bons sans entrées, 16 fr.

Massip, 50, rue Alsace-Lorraine, Toulouse.

**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

à 357,894 Obligations à lots DE LA COMPAGNIE DE PANAMA REMBOURSABLES PAR DES LOTS OU A 400 FRANCS dans un délai maximum de 99 ans à dater du 16 août 1888, ne rapportant pas d'intérêts et faisant partie des 2 millions d'Obligations créées en juin 1888.

Emprunt autorisé conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1836, par la loi du 8 juin 1888, mais sans aucune garantie ni responsabilité de l'Etat. Ces Obligations sont émises suivant l'autorisation donnée au liquidateur de la Cie dans les conditions déterminées par la loi du 15 juillet 1889.

Elles donnent droit à tous les tirages, y compris celui du 16 août 1889

PRIX D'ÉMISSION : 105 fr., savoir :

20f en souscrivant; 85f à la répartition (du 5 au 14 août 1889)

Le rembi à 400 fr. et le paiement des lots sont garantis par un dépôt dans les caisses du Crédit Foncier de France, de rentes françaises ou de titres garantis par le Govt français, confor- mement à la loi du 8 juin 1888.

Ce dépôt est administré par une Société civile cons- tituée entre les obligataires eux-mêmes

La sécurité de ce dépôt est assurée par le 2<sup>e</sup> paragraphe de l'art. 2 de la loi du 15 juillet 1889, ainsi conçu :

« Les dépôts effectués par la Société Civile, en vertu de la loi du 8 juin 1888 et de la présente loi, ne pour- ront être retirés et conserveront leur affectation spéciale jusqu'à complet acquittement des charges du service de garantie des lots et du rembour- sement du capital.

**TABEAU DES LOTS**

Du 16 août 1889 au 15 juin 1913

6 tirages par an, avec 366 lots, ensemble 3,390,000 fr., dont 3 lots de 500,000 fr. et 3 lots de 250,000 fr.

Du 16 août 1913 jusqu'à complet amortissement 4 tirages par an, avec 236 lots, ensemble, 2,200,000 fr. dont 2 lots de 500,000 fr. et 2 lots de 250,000 fr.

La Société Civile, d'après les déclarations du liquidateur, est propriétaire de rentes sur l'Etat et de valeurs garanties par l'Etat formant l'em- ploi d'une somme de 90 millions 295,202 fr 53 c., indépendamment des versements à recevoir par elle sur les Obligations non libérées des précédentes émissions.

Ces rentes et valeurs sont déposées dans les Caissees du Crédit Foncier de France.

Le revenu annuel desdites rentes et valeurs s'élève actuellement à 3,438,875 fr. 50 c., somme supérieure au montant annuel des lots.

Tous les porteurs d'actions ou d'Obligations de la Compagnie de Panama auront un droit de préférence pour la souscription de 300,000 ti- tres, sur les 357,894 compris dans la présente émission (Voir le prospectus).

On souscrit : Samedi 27 juillet 1889

ET DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

**A Paris**

- A la Cie DE PANAMA, en liq., 46, rue Caumartin ;
- Au CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL ;
- A la SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS et de COMPTES COURANTS ;
- A la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence ;
- A la BANQUE DE PARIS et des PAYS-BAS, 3, rue d'Antin ;
- Au CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens ;
- A la BANQUE D'ESCOMPTE de PARIS, Place Vendatoire ;
- A la BANQUE INTERNATIONALE de PARIS, rue St-Georges ;
- A la BANQUE TRANSATLANTIQUE, 6, rue Auber ;
- A la BANQUE PARISIENNE, 7, rue Chauchat ;
- Dans leurs Bur. de quart., Agences en Prov. et à l'Etr. et Corresp. en France et à l'Etr.

Répartition proportionnelle aux souscriptions non privilégiées

La cote officielle sera demandée

**PÊCHEURS !!**

et vous tous qui réussissez rarement à la pêche, voulez attirer des milliers de poissons de toutes espèces et en prendre autant que vous le désirez, demandez le *Pisciphile* flaggache du capitaine CHARPY, à 1 fr. 10 la boîte 2 boîtes 2 fr., avec Manuel de Pêche. Envoi Franco contre timbres-poste. Entrepôt : 33, rue du Pont-Neuf Paris, HENRY et C<sup>o</sup>. En vente partout chez marchands d'articles de Pêche, tabacs, etc. A Cahors, Aymeric, 10, rue Fénelon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de toutes classes à prix réduits pour LOURDES

La Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour à destination de LOURDES, à prix réduits et avec durée de validité variant suivant la longueur du parcours.

La réduction et la durée de validité sont celles ci-après :

POUR LES STATIONS DISTANTES DE LOURDES : De 151 à 200 k., réduction de 25 0/0, durée 4 jours De 201 à 300 — — 30 0/0, — 5 — De 301 à 400 — — 33 0/0, — 6 — Au-dessus de 400 k., réd. de 40 0/0, — 7 —

Ces billets sont délivrés pour l'itinéraire le plus court. Toutefois, les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir, soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, lesquels sont mentionnés sur les billets d'aller et retour.

Les billets délivrés au départ d'une station située à 400 kilomètres au moins de Lourdes, donnent droit à un arrêt, à un point quelconque du parcours, à l'aller et au retour.

Les billets doivent être demandés quatre jours à l'avance.

SAISON THERMALE DE 1889

Pendant la Saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1° pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2° pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au Tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations, donne droit au porteur à un arrêt en cours de route, à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places,

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa, billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

Excursions en Auvergne et dans le Limousin

Permettant de visiter Le MONT-DORE, La BOURBOULE, ROYAT, CLERMONT-FERRAND, NÉRIS et EVAUX, avec arrêt facultatif à toutes les gares du parcours.

La Compagnie d'Orléans délivre du 15 juin au 30 septembre, des billets d'excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ de Paris, Orléans, Bois, Tours, Le Mans, Angers et Nantes, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après :

Table with 2 columns: Station, 1re classe, 2e classe. Rows include Paris, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Blois, Orléans.

ITINÉRAIRE :

1° Le parcours entre le point de départ et Vierzon et vice-versa ;

2° Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evau), Eyorande, Laqueuille (bains du Mont-Dore et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive ou Saint-Yrieix, ou par Eymoutiers) Vierzon.

La durée de validité de ces billets (30 jours), peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des Billets de voyages circulaires ci-dessus ou inversement, des Billets d'aller et retour du 1er et de 2e classe, avec réduction de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places.

Ces billets sont délivrés, soit au commencement du voyage pour aller rejoindre l'itinéraire du billet d'excursion dont ils forment le complément, et dont la demande doit être faite en même temps, soit au cours du voyage pour attendre des points du réseau situés en dehors de l'itinéraire du Billet d'excursion.

On délivre des Billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en

soit faite au moins trois jours à l'avance.

Avis essentiel. — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance de Chamblet-Néris à Néris, — de la gare à la localité d'Evau et de Laqueuille au Mont-Dore et à La Bourboule

Du Mont-Dore et de La Bourboule, à Royat et Clermont-Ferrand et vice-versa à Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 valables pendant 3 jours.

Pendant la saison des Bains de mer, du 1er mai au 31 octobre, il est délivré à toutes les gares du réseau du chemin de fer d'Orléans, des billets aller et retour, de toutes classes, à des prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-André-des-Eaux, Pornichet, Escoubiac-la-Raule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vanne (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon, Lorient, (Port-Louis, Larmor, Quimperlé (Pouldu), Concarneau, Quimper (Bénodet, Foussant, Bey-Meil, Pont-l'Abbé (Langoz), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon-Morgat).

1° Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus, comportent une réduction de 40 0/0 sur les prix des tarifs généraux.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement, le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà d'Aurey vers Landernau, Quiberon, Concarneau et Douarnenez aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rospenden et Quimper.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois, soit à l'aller, soit au retour, pendant 48 heures, à Nantes.

2° Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

MARCHE OFFICIELLE DES TRAINS

Table with 5 columns: Station, Matin, Soir, Matin, Soir. Rows include Cazoullès, Souillac, Le Pigeon, Martel, St-Denis, De Saint-Denis à Cazoullès.

Un Monsieur offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de poitrine et d'estomac, un moyen infailible à la portée de tous, de se guérir promptement. Ecrire à M. Vincent, place Victor Hugo, 8, à Grenoble, qui répondra gratis et franco.

Le temps orageux

prédispose au mal de tête, on est congestionné. Dans ce cas, nous ne saurions trop vous engager à faire usage de PILULES GIEQUEL; elles dégageront manque d'appétit, migraines, névralgies, étourdissements. Elles sont très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les PILULES GIEQUEL, à 1 fr. 50 la boîte.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1834 CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS Siège social, 54 et 55, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des Cies de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Chemin de fer d'Orléans

Large table with multiple columns showing train schedules between Cahors and various stations like Libos, Montauban, Capdenac, Toulouse, etc.

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE DE TOUTES LES Affections de la Peau



DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princesses de la Science

Le traitement se dirige uniquement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LERONARD, MÉDECIN SPÉCIALISTE (41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.)) CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE À JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, pour les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES La 1re liv. à 6c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un supplément gratis à l'ATLAS, éditeur, 74, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1re série

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'Electricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Câbles, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

Advertisement for Dupin's 'Liquor Dite Elixir des Vosges' featuring a large illustration of a bottle and medals, with text describing its medicinal properties and awards.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racines et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Viré, par Puy-l'Evêque (Lot)

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.